

# Règlement du 1<sup>er</sup> Challenge Rhodanien Bernard MAS

## Article 1er - Challenge

Le Lyon Echecs Passion 64 organise le Challenge Bernard MAS en hommage à sa mémoire, du 27 novembre 2021 au 29 janvier 2022. Ce Challenge se déroule sous la forme de deux Open en cadence classique, ouvert à tout licencié A à la Fédération Française des Echecs. L'Open A est ouvert au -2200 Elo, l'Open B au -1600 Elo. L'organisateur se réserve la possibilité de regrouper l'ensemble des joueurs dans un seul Open.

## Article 2 - Homologation et appariements

Ce Challenge, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour les deux Open. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88<sup>ème</sup> congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en application au 1er janvier 2018. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de janvier et de février.

## Article 3 - Cadence

Open A : 1h + 30 sec par coup ; Open B : 1h + 30 sec par coup

## Article 4 - inscription

- inscription uniquement en ligne sous HelloAsso <https://bit.ly/CRBM2021> clôture le 26 novembre minuit
- paiement exigible dès l'inscription.
- majoration de 5 € à partir du 20 novembre
- possibilité de rentrer jusqu'à la Ronde 3
- Open A et Open B seniors à vétérans 30 € après le 20 novembre 35 €, juniors à petit poussin 20 € après le 20 novembre 25 €

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglé leur inscription ou qui auront averti l'arbitre ou l'organisateur de leur retard au pointage. Pour s'inscrire, chaque Français doit être licencié A de la FFE. Les joueurs étrangers doivent être licenciés A FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un code FIDE actif. Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sous code FRA au prix de 20 €.

## Article 5 - Horaires

- Pointage Samedi 27 novembre de 13h à 13h30
- Ronde 1 Samedi 27 novembre à 14h00
- Ronde 2 Samedi 27 novembre à 16h00
- Ronde 3 Samedi 11 décembre à 14h00
- Ronde 4 Samedi 11 décembre à 16h00
- Ronde 5 Samedi 8 janvier à 14h00
- Ronde 6 Samedi 8 janvier à 16h00
- Ronde 7 Samedi 15 janvier à 14h00
- Ronde 8 Samedi 15 janvier à 16h00
- Ronde 9 Samedi 29 janvier à 14h00
- Remise des prix Samedi 29 janvier vers 17h30

## Article 6 - Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le kashdan buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), la performance. La liste des prix sera affichée avant la 5<sup>ème</sup> ronde dans la salle de jeu.

## Article 7 - Arbitrage

Arbitre en chef du Challenge : Romain Bonnet de Jacquemet (Arbitre AFO1 agréé FIDE).

## Article 8 - Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code éthique de la FIDE.

La nulle par accord mutuel n'est pas autorisée avant le 30<sup>ème</sup> coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu) alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre. Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

### **Article 9 - Comportement des joueurs**

Il est interdit de fumer dans la salle de jeu, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter la salle de jeu et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

### **Article 10 - Commission d'appel**

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui le fera suivre à la commission d'appel qui statuera.

Pour présenter un appel, il faut :

- informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives
- déposer dès la fin de la partie une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal

La commission d'appel sera composée de l'arbitre, du directeur du Challenge et d'un joueur désigné. Sa composition sera affichée avant chaque ronde.

### **Article 11 - Retard**

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre cela entraîne l'exclusion du Challenge.

### **Article 12 - Droit à l'image et règles spéciales COVID 19**

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent la publication dans le cadre de sites web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les jeunes.

Les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'échecs ainsi que les mesures sanitaires relatives à la Covid qui seront en vigueur durant la période du Challenge et qui feront l'objet d'un affichage spécifique. Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu.

Pour toute personne âgée de plus de 12 ans et 2 mois, l'accès au Challenge sera soumis à la présentation d'un Pass Sanitaire. Le port du masque sera imposé pendant les parties. Le masque doit être porté correctement (nez et bouche couverts).

### **L'arbitre principal**

Romain Bonnet de Jacquemet

### **Le directeur du Challenge**

Pascal Roux